

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. : PE 2022/3093

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande d'un permis d'environnement, introduite par Monsieur DELAISSE Christophe, domicilié rue Frebutte 5 à 7034 Obourg, visant à obtenir l'autorisation pour l'exploitation d'un poulailler de 22.500 poulets de chair et renouvellement anticipatif de la prise d'eau souterraine de 2500m³/an, installations et dépôts s'y rapportant, sis rue de Frebutte s/n à 7034 Obourg (*Parcelle cadastrée : Mons 11ème Division, Section A, n°s 304C, 304E et 304D*).

Personne à contacter : Administrateur – M. DELAISSE Christophe – 0495/54.08.14

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
Département Environnement et Transition écologique rue Chanoine Puissant 2 à 7000 Mons
(4^{ème} étage), à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 19/09/2022	Le 26/09/2022	Rue du Miroir, 18 à MONS Le 11/10/2022 à 9h	Ad. Communale de et à Mons - Grand' Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance du public que le Collège communal est l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures.

!!!ATTENTION !!! Prise de rendez-vous 24 heures au préalable au 065/40.56.06

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, LE 19/09/2022



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,
L'échevin délégué,

(s) Maxime POURTOIS
Echevin en charge de l'Urbanisme,
des Régies et du stationnement.